



Transports
Canada

Transport
Canada

Avis Public

Zonage aux abords de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal

Transports Canada désire rappeler à la population résidant aux abords de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal qu'il existe dans ce secteur, un règlement de zonage enregistré visant à protéger la sécurité aérienne.

Ce règlement datant de 1955 limite la hauteur des bâtiments, des structures (lampadaires, antennes de communication) ou de tous les autres obstacles potentiels (arbres, lignes électriques) qui pourraient nuire à la sécurité des avions au décollage ou à l'atterrissage.

Au cours des dernières années, Transports Canada a entrepris des démarches afin de répertorier tous les obstacles pouvant entraver la sécurité aérienne près de l'aéroport. Le résultat de ces études démontre que quelques arbres ont dépassé la taille maximale permise par le règlement de zonage.

De façon à continuer d'assurer l'exploitation sécuritaire de l'aéroport, certaines mesures correctives devront être apportées à partir de l'automne 2005. Peu de propriétaires seront affectés par ces mesures.

Au cours du mois de juin, ces propriétaires recevront la visite d'un représentant fédéral qui leur expliquera plus en détails la situation et les choix qui s'offrent à eux. Ceux-ci pourront choisir entre faire émonder, élaguer ou enlever et remplacer les arbres identifiés. Transports Canada assumera l'ensemble des coûts qu'entraîneront ces différentes mesures.

Pour toutes questions relatives au présent avis, veuillez communiquer avec :

M^{me} Marie-Hélène Simard
Gestionnaire régionale, Aviation civile
Transports Canada, Région du Québec
700, rue Leigh-Capréol
Dorval (Québec) H4Y 1G7

Télécopieur : (514) 633-3958

Par courriel : simardm@tc.gc.ca

Canada